



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00469

Numéro SIREN : 502 210 180

Nom ou dénomination : A.M. RENOVATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2017 sous le numéro de dépôt 9428

A. M. RENOVATIONS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000,00 Euros

Siège Social : 65 rue Médicis
91380 CHILLY MAZARIN
RCS EVRY 502 210 180

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le 25 JUL 2017 Numéro : 9428

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Madame l'Associée

Je vous ai convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous demander :

- d'approuver le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016
- de donner une affectation à leur résultat
- de donner quitus de sa gestion à la Gérance
- d'approuver les Conventions soumises aux règles de l'Article L 223-19 du Code de Commerce – Ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000

1°) MODE DE PRESENTATION ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux dispositions comptables en vigueur.

2°) SITUATION DE LA SOCIETE DURING L'EXERCICE ECOULE

Les produits d'exploitation hors taxes se sont élevés à 152 701 Euros durant l'exercice 2016.

Nos frais d'exploitation, dont le détail est donné ci-après ont évolué comme suit :

- Achats de mat. Première	47 598 Euros
- Stocks de mat. Première	1 176 Euros
- Autres achats et charges externes	31 279 Euros
- Impôts et taxes	1 293 Euros
- Salaires et traitements	31 621 Euros
- Charges sociales	13 852 Euros
- Dotations aux amortissements	1 123 Euros
<u>Total des charges</u>	<u>127 943 Euros</u>

3°) EVOLUTION PREVISIBLE

Notre planning de commande pour 2017 à ce jour nous permet d'envisager un résultat au terme dudit exercice équivalent à celui dégagé au 31 décembre 2016.

4°) FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société AM RENOVATIONS ne détient aucune participation soumise aux dispositions de l'Article L 233-6 du cc – Ordonnance n° 2000-912 du 18 Septembre 2000.

5°) RESULTAT – AFFECTATION

Les comptes tels qu'ils sont établis font apparaître un bénéfice comptable de 20 806 Euros au 31 décembre 2016 qu'il vous est proposé d'affecter de la façon suivante :

- En Autres Réserves	10 800 Euros
- En Distribution	10 000 Euros
- En Report à nouveau pour	6 Euros

6°) CONVENTIONS VISEES PAR L'ORDONNANCE DU 18 SEPTEMBRE 2000 DU CC

Vous trouverez, en annexe, notre rapport spécial sur les Conventions soumises aux dispositions de l'Article L 223-19 du Code de Commerce et qu'il vous sera demandé d'approuver.

J'espère que les résolutions qui seront soumises au vote des Associés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 juin 2017 recueilleront votre approbation.

Fait à Chilly Mazarin,
Le 22 mai 2017

Le Gérant
Antonio TENRREIRO MASSAS

A. M. RENOVATIONS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000,00 Euros

Siège Social : 65 rue Médicis
91380 CHILLY MAZARIN
RCS EVRY 502 210 180

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET LE GERANT ET SES ASSOCIES

Article L 223-19 du Code de Commerce
Ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'Article L 223-19 du Code de Commerce relatif aux conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dans lesquelles le Gérant ou un Associé de notre Société est directement ou indirectement intéressé.

Ces conventions sont les suivantes :

CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE et Monsieur Antonio TENRREIRO MASSAS

Je vous rappelle que je détiens 50 % du capital de notre Société.

Le compte courant ouvert à mon nom dans les livres de la société présente un solde créditeur au 31 décembre 2016 de 1 257 Euros non productif d'intérêt.

Ma rémunération brute allouée au titre de mon mandat de gérance pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 a été de 26 700 Euros.

CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE et Madame Rosa VEROUIL

Je vous rappelle que vous détenez 50 % du capital de notre Société.

Le compte courant ouvert à votre nom dans les livres de la société présente un solde à 0 euros au 31 décembre 2016 non productif d'intérêt.

Aucune autre convention n'a été conclue durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui entre dans le cadre des articles rappelés ci-dessus.

Fait à Chilly Mazarin
Le 22 mai 2017

Antonio TENRREIRO MASSAS

A. M. RENOVATIONS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000,00 Euros

Siège Social : 65 rue Médicis
91380 CHILLY MAZARIN
RCS EVRY 502 210 180

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE

ORDINAIRE ANNUELLE

DU 7 JUIN 2017

Le trente juin deux mille dix-sept à quinze heures, au Siège Social,

Les Associés de la Société AM RENOVATIONS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

SONT PRÉSENTS ET ONT SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

- Monsieur Antonio TENREIRO MASSAS Titulaire de	50 parts
- Madame Rosa VEROUIL Titulaire de	50 parts

ENSEMBLE 100 PARTS

Le total des parts sociales présentes ou représentées est de 100 parts, soit la totalité des parts composant le capital social.

L'assemblée peut donc valablement délibérer ; elle est présidée par Monsieur Antonio TENREIRO MASSAS en sa qualité de Gérant Associé.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- ◆ Rapport de gestion établi par la gérance,
- ◆ Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2016** et quitus à la gérance,
- ◆ Approbation des charges non déductibles,
- ◆ Affectation du résultat de l'exercice,
- ◆ Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce - Ordonnance n° 2000-912 du 18 Septembre 2000, et décision à cet égard,
- ◆ Questions diverses
- ◆ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, il dépose sur le bureau les documents suivants :

- la feuille de présence
- le rapport de gestion sur l'exercice écoulé
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions soumises à l'article L 223-19 du Code de Commerce – Ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000
- le Bilan, le Compte de Résultat et l'annexe au 31 décembre 2016
- le projet des résolutions à soumettre au vote de l'Assemblée

Il donne ensuite lecture du rapport de la Gérance et répond aux questions qui lui sont posées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2016**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle approuve les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés pour un montant de 3 957 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance, et décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice soit **20 806 Euros** de la façon suivante :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| • En Autres Réserves | 10 800 Euros |
| • En Distribution | 10 000 Euros |
| • En Report à nouveau pour | 6 Euros |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est indiqué à ce niveau de la séance que le solde du poste Report A Nouveau passe de 2 188 Euros à 2 194 Euros et le poste Autres Réserves passe de 15 100 euros à 25 900 euros.

Il est rappelé ci-dessous les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

EXERCICE	Dividendes revenant à des personnes physiques, ouvrant droit à abattement de 40% et assujettis au paiement à la source des prélèvements sociaux	Dividendes revenant à des personnes physiques ayant opté pour le prélèvement libératoire de 18% et assujettis au paiement à la source des prélèvements sociaux	Dividendes revenant à des personnes morales sans abattement de 40% et sans paiement à la source des prélèvements sociaux
2013	4 000 €	0 €	0 €
2014	4 000 €	0 €	0 €
2015	4 000 €	0 €	0 €

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de Commerce - Ordonnance n° 2000-912 du 18 Septembre 2000 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale prend acte que la rémunération de Monsieur Antonio TENRREIRO MASSAS au titre de l'année 2016 s'est élevée à 26 700 Euros Brut.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et il est dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président de l'Assemblée.

DONT PROCES-VERBAL

Le Président
Antonio TENRREIRO MASSAS

Désignation de l'entreprise : SARL A.M. RENOVATIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 65 rue Médecis 91380 CHILLY MAZARIN		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 5 0 2 2 1 0 1 8 0 0 0 0 2 7		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31/12/2016						
		N-1 31/12/2015						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 874	2 482	392	550
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	12 300	12 300		965
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *		BH	BI					
TOTAL (II)		BJ	BK	15 174	14 782	392	1 515	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	1 282		1 282	2 458
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	3 119		3 119	5 900
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 736		1 736	3 201
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	81 034		81 034	22 897
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
		TOTAL (III)	CJ	CK	87 171		87 171	34 456
		Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO		IA	102 345	14 782	87 563	35 971	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A.M. RENOVATIONS		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 000)	DA	2 000		2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	200		200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	15 100		13 400
	Report à nouveau	DH	2 188		2 157
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	20 806		5 731
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	40 294		23 488
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			990
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	1 257		4 250
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 918		439
	Dettes fiscales et sociales	DY	15 293		6 803
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	3 000		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	15 800		
	TOTAL (IV)	EC	47 269		12 482
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	87 563		35 971
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	47 269		12 482
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.M. RENOVATIONS							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	152 701	FH		FI	152 701	117 655	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	152 701	FK		FL	152 701	117 655	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	152 701	117 655
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	47 598	46 912	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	1 176	78	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	31 279	19 972	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 293	1 421	
	Salaires et traitements *					FY	31 621	25 000	
	Charges sociales (10)					FZ	13 852	13 585	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	1 123	3 329
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	127 943	110 297
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	24 758	7 359	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9	110	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	9	110	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(9)	(110)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	24 749	7 248	

Désignation de l'entreprise SARL A.M. RENOVATIONS										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	59	8	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	59	8	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	785	458	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	785	458	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(726)	(450)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	3 217	1 067	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	152 760	117 663	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	131 954	111 932	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	20 806	5 731	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires		A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
DIFFERENCES										9	59		
AMENDES										340			
CREANCES ET DETTES CADUQUES										436			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
											Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL A.M. RENOVATIONS										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	2 874	KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	12 300	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	15 174	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	15 174	ØH		ØJ		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	2 874	ML	
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	12 300	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	15 174	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	15 174	ØM	

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL A.M. RENOVATIONS**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A.M. RENOVATIONS**Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	2 324	QA	158	QB		QC	2 482
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport			QH	11 335	QI	965	QJ		QK	12 300
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO	
corporelles	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
				QU	13 659	QV	1 123	QW		QX	14 782
TOTAL III				QU	13 659	QV	1 123	QW		QX	14 782
TOTAL GENERAL (I + II + III)				ON	13 659	OP	1 123	OQ		OR	14 782

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobiliations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immob corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL					NM						NO		
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ					

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer										Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations										SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL A.M. RENOVATIONS**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.M. RENOVATIONS										Néant ☐ *	
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	3 119		3 119				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieure-ment constatée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	757		757				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	979		979				
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	4 855	VU	4 855	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	11 918		11 918						
Personnel et comptes rattachés		8C	418		418						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 882		5 882						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 966		2 966						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 027		6 027						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 257		1 257						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 000		3 000						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	15 800		15 800						
TOTAUX		VY	47 269	VZ	47 269						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	1 257		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	990	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SARL A.M. RENOVATIONS		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2016		
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint	moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités	WJ	340	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
	Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE					WL
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI					L7
Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					
{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 1-13e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
TOTAL I					24 763	
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
		Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A
		Produit net des actions et parts d'intérêts :				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					
	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		Z1	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					TOTAL II	
III. RESULTAT FISCAL					651	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	24 112	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RESULTAT FISCAL BENEFICE(ligne XN) ou DEFICITreportable en avant (ligne XO)				XN	24 112	
				XO	0	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2016
Total des Charges à payer		743
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN FACT NON PARVENUES</i>	<i>300</i>	300
Dettes fiscales et sociales <i>DETTES PROV CP</i> <i>CHARGES SOCIALES S/CP</i>	<i>418</i> <i>25</i>	443

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2016
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			15 800	15 800
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				15 800

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **87 563** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **152 760** euros et un total **charges** de **131 954** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **20 806** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2016** et finit le **31/12/2016**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.